



Demande d'informations CSP

Par **mjerem34**, le **09/10/2019** à **10:15**

Bonjour,

J'ai été licencié économique suite à une liquidation judiciaire en date du 24 septembre.

J'ai donc reçu mon dossier CSP et mon délai de réflexion se termine le 24 octobre.

Suite à ce licenciement,

j'ai déjà retrouvé un emploi. Mon futur employeur me demande à quelle date je peux commencer (et donc à quelle date il doit mettre le nouveau contrat de travail (CDI)). J'aimerais si possible bénéficier de la prime au reclassement.

J'ai lu un document de l'unedic qui précise qu'il faut avoir validé son "plan de sécurisation professionnelle" qui est mis en oeuvre maximum un mois après l'entretien de pré-bilan (qui survient 8 jours après la date de fin de réflexion du CSP).

Le document en question : <https://www.unedic.org/sites/default/files/circulaires/PRE-CIRC-1455540861372.pdf>

Seulement, j'ai entendu dire ailleurs qu'il n'y avait pas besoin que le plan de sécurisation professionnelle soit validé et qu'en signant un contrat dès le 1er Novembre, j'aurai droit à la prime au reclassement.

Que pouvez vous me dire à ce sujet ? Dois-je faire attendre mon futur employeur ? Jusqu'à quand (quelle date par rapport à mon cas) ?